

# SEPTEMBRE 2021



La **MAIRIE** est ouverte au Public  
dans le respect des consignes sanitaires:

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi  
8 h 30 – 12 h 00

**Port du masque OBLIGATOIRE**

Mairie : **04 72 24 91 12** - [mairie@treves69.fr](mailto:mairie@treves69.fr)

Consultez toutes infos communales ainsi que l'Info-Trèves  
sur le site de la commune de Trèves :

<http://mairie-treves69.com>

Retrouvez toutes les Infos  
de Vienne Condrieu Agglomération sur le site:  
<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

## Dates à retenir

Réunion des associations	Lundi 27 septembre 19h
Association des quatre vents	Vendredi 1er octobre 19h30
Pilat Propre	Samedi 2 octobre 9h15
Sou des Ecoles Assemblée Générale	Vendredi 8 octobre 18h30

## Centre de loisirs octobre 2021

Du 25 octobre au 5 novembre à la Trèverie

A partir de 5 ans (enfants nés en 2016)



Thème: semaine 1 : HALLOWEEN



semaine 2 : PAGAILLE A LA FERME



## Pilat Propre



### Nettoyage d'automne

L'opération annuelle « Nettoyage de printemps » initiée par le Parc du Pilat et organisée par la commune et les associations (Chasse, Piston-Club) a été reportée du fait des conditions sanitaires.

Un « Nettoyage d'automne » est programmé.

**Samedi 2 OCTOBRE 2021**

Rendez-vous à 9h15 sur le parking de la Trèverie

Venez nombreux nous rejoindre pour cet acte citoyen.



URGENCES MÉDICALES  
04.77.81.01.75  
PHARMACIE de GARDE  
04.77.47.50.91

### Rappel des N° d'urgence :

17 Police Secours

18 Pompiers SDIS

15 Samu

3919 Violences conjugales ou en-  
voyez un SMS au 114

119 Enfance en danger.

0800 23 13 13 Drogues Info service

En cas de panne ou problème sur les  
réseaux, appeler les N° d'URGENCE,  
seuls services compétents pour vous  
apporter les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

LA POSTE : 3631 dysfonctionnement  
service courriers.



## BIBLIOTHEQUE

### Réouverture

Mercredi de 16h à 18h30

Samedi 10h à 12h

- ◆ Passe sanitaire obligatoire
- ◆ Respect des gestes barrières
- ◆ Pour la sécurité de tous, le masque est obligatoire.
- ◆ Gel à disposition



## BULLETIN MUNICIPAL 2021

Les associations qui le souhaitent sont invitées à adresser en mairie **les articles concernant leurs activités** pour une parution dans le bulletin annuel de la commune.

**Texte à fournir sous format informatique WORD + photo en JPEG**

**Etat civil 2021** : l'état civil est une rubrique appréciée de tous mais qui n'a de sens que s'il est le plus complet possible, or nous ne pouvons plus citer de noms sans l'autorisation des personnes concernées ; les photos des bébés, mariés et personnes décédées sont les bienvenues ; et si vous ne souhaitez pas fournir de photos, vous pouvez malgré tout nous donner l'autorisation de publier vos noms, ceux de votre bébé ou de votre proche décédé.

**Les artisans de la commune** souhaitant sponsoriser le bulletin doivent fournir l'encart publicitaire à insérer (format carte de visite) et une participation de 40 €.

Cette participation offre également la possibilité de transmettre des messages d'information concernant l'entreprise via illiwap (ex: dates de congés, animation occasionnelle, portes ouvertes, changement d'adresse,...) à l'exception de toute communication incluant une notion de prix.

**Les artisans extérieurs à la commune** souhaitant sponsoriser le bulletin doivent fournir l'encart publicitaire à insérer (format carte de visite) et une participation de 55€.  
**(par chèque bancaire à l'ordre de trésor Public)**

**Articles + photos + encarts sponsors avant le 30 octobre 2021 par mail à l'adresse :**

[bulletin.treves69@gmail.com](mailto:bulletin.treves69@gmail.com)

## Taxes foncières - Part syndicale

La réforme de la taxe d'habitation prévoit sa suppression progressive entre 2021 et 2023 sur les résidences principales. De ce fait, nos contributions au fonctionnement des syndicats (Syder (syndicat d'électricité), SISEC (syndicat Sports et Culture Les Haies, Longes et Trèves), SIVU (piscine de Loire)) portent sur une base réduite alors que celles-ci doivent malgré tout, être encaissées.

Un report de cotisations doit s'opérer depuis la taxe d'habitation vers les taxes foncières, sur les propriétés bâties et non bâties dont la partie « taux syndical » a augmenté de façon significative.

Ce qui, pour la commune de Trèves, se traduit ainsi, pour les taux des syndicats :

Taux pour l'année %	Taxe d'habitation (pour les contribuables non exonérés à 100%)	Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties
2020	5,12	5,10	16,60
<b>2021</b>	<b>5,12</b>	<b>11,70</b>	<b>38,00</b>

**A ce jour, toutes nos actions pour alerter sur l'impact fort de ce transfert sur les montants des taxes foncières (bâties et non bâties) n'ont pas abouti, mais nous poursuivons nos démarches.**

## Taxes foncières – Part commune

La réforme de la taxe d'habitation prévoit que les communes soient compensées dès 2021. Cette compensation est basée sur le taux d'imposition voté en 2017. Or nous avons voté en 2018 une augmentation de 1,57% pour faire face aux investissements en cours et futurs (notamment école). Cette différence de prise en compte de taux représente un déficit de recettes fiscales de 11830 €. Le taux commune de la taxe foncière « bâti », voté par le conseil municipal en 2021 a été augmenté de 2,5% pour compenser ce déficit de recettes (la base du foncier « bâti » étant inférieure à la base de la taxe d'habitation). Le taux de la taxe foncière « non bâti » est inchangé.

# Infos Commune



## A QUOI SERVENT NOS IMPOTS ?

Pour mieux comprendre l'utilisation de l'argent public : <https://www.economie.gouv.fr/aqsmi#>



A ce jour, 234 abonnés ont accès aux informations que nous diffusons via cette application.

**Rappel** : Pour vous abonner gratuitement, il vous faut télécharger **Illiwap** sur votre téléphone portable puis rentrer le nom **Trèves** et cliquer sur **Suivre**.

En plus de la station principale, nous avons créé 3 stations liées qui nous permettent de « cibler » les destinataires des informations ; ainsi vous pouvez choisir de recevoir ou non

- les informations émanant de l'école : **L'école Page d'écriture** > @69252:ecole-page-decriture

- les informations concernant les services péri et extrascolaires (cantine, garderie, centre de loisirs) : **Périsco & Extrasco** > @69252:perisco-extrasco

- les informations concernant la jeunesse (Anim'jeunes, Mission locale, Point information jeunesse, Emploi, ...) : **Jeunesse** > 9252:jeunesse

Alors si ce n'est déjà fait, n'hésitez plus à nous rejoindre, téléchargez Illiwap !

## DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, que vous soyez particulier ou professionnel, vous pourrez effectuer toutes vos demandes d'urbanisme de façon dématérialisée, via un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

Chaque commune sera donc en mesure de recevoir vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme électronique permettant ainsi une instruction plus efficace, plus sécurisée et plus économe.

Votre mairie reste le lieu unique de renseignements et de dépôt des dossiers d'urbanisme, qu'elle se charge de transmettre au service instructeur.

Retrouvez dans l'Agglomag de décembre tous les détails de la dématérialisation des dossiers d'urbanisme.

# Infos VCA

## EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES

À partir du 1er octobre tous nos emballages se trient !

C'est une véritable évolution qui va simplifier notre quotidien et nous conforter dans notre participation éco citoyenne !

L'Agglo va réaliser dans les prochaines semaines une grande campagne de communication afin de vous informer au mieux et de vous accompagner dans ce changement, et devrait venir à la rencontre des habitants de Trèves au cours **d'une animation (fin octobre) à laquelle vous serez tous conviés.**



**Rappel : Les clins d'œil de l'humour** Le festival de l'humour 2021 ayant été annulé, la MJC de Vienne propose cette année des « clins d'œil » en Septembre, Octobre et Novembre.

**Septembre 2021 avec JP DOUILLON** : Vendredi 24 septembre à SERPAIZE, samedi 25 septembre à CHONAS L'AMBALLAN, dimanche 26 septembre à Chuzelles

**Octobre avec ALBERT MESLAY** : vendredi 8 octobre à LUZINAY, samedi 9 octobre à LES COTES D'AREY, dimanche 10 octobre à VILETTE DE VIENNE

**Novembre avec DELPHINE DELEPAUT** : vendredi 5 novembre à CHASSE SUR RHÔNE, samedi 6 novembre à AMPUIS, dimanche 7 novembre à MEYSSIEZ.

# Infos ASSOCIATIONS



## Association des Quatre Vents



Le livret des activités de l'ASQV est en ligne sur le site de la mairie :

<https://www.mairie-treves69.com/associations-intercommunales/association-des-quatre-vents/>

Il ne sera pas distribué dans les boîtes aux lettres

### ASSEMBLEE GENERALE

**Vendredi 1 octobre 2021 à 19 h 30 au Fautre**

**Votre présence est indispensable à la vie de l'A.S.Q.V.**

**Contacts :** **PRESIDENT : M.DENUZIERE 06 07 55 95 31 ou 04 77 20 20 45**  
**SECRETAIRE : M.BORGNE 06 21 40 76 87 - michele.borgne@free.fr**

## Autres infos

### PASS SPORT

Pour accompagner la reprise du sport associatif,  
le Pass Sport est :

- Une aide de 50 € par enfant de 6 à 18 ans, lors de l'inscription dans un club sportif, à la rentrée 2021
- Pour les familles déjà bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée scolaire, de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé ou de l'Allocation aux Adultes Handicapés pour les 16/18 ans

Les familles éligibles ont dû recevoir un courrier durant l'été

Le pass est valable jusqu'au 30 novembre.

### LE CHEQUE ENERGIE

Attribué sous conditions de ressources. Envoyé automatiquement au domicile des bénéficiaires qui ont effectué leur déclaration de revenus l'année précédente.

Valable pour tous types d'énergie et certaines dépenses liées à la rénovation énergétique du logement, jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

<https://www.cheque energie.gouv.fr>

N° vert : 0 805 204 805

CHAUBOURET

COL DE L'OEILLON

### COLS EMBLEMATIQUES 2021

L'Office de Tourisme du Pilat organise, avec ses partenaires, la 3ème édition de son rendez-vous de découverte du territoire à vélo.

Cette année nous proposons aux amateurs de 2 roues, quel que soit leur niveau, de découvrir 2 nouveaux itinéraires remarquables du Pilat, sur des routes réservées aux vélos de 9h à 12h. (Sous réserve autorisation préf.)

**Dimanche 19/9 : Montée de Chaubouret** depuis Bourg-Argental par Graix, 13.7 km, 670m de dénivelés positifs.

**Dimanche 03/10 : Montée du Col de l'Oeillon** par Véranne, 14.5km, 680m de dénivelés positifs.

- Pass Sanitaire requis.
- Inscription préalable : <https://forms.gle/HARUJBieDHQri7au8>
- Recherchons bénévoles pour aider à l'organisation : <https://forms.gle/FoFwMVU2zu6P62q7A>

Toutes les informations sur les "Cols Emblématiques du Pilat" sur [pilat-tourisme.fr](http://pilat-tourisme.fr)